

Lettre de BDS France Toulouse après les appels à la violence du CRIF

BDS France Toulouse
10bis, rue du Colonel Driant
31000 Toulouse

Toulouse le 25 septembre 2020.

Monsieur le Préfet de la Haute-
Garonne
1, place Saint Etienne 31000
Toulouse

Monsieur le Préfet,

Dans un article publié par la Dépêche le 4 juillet 2020, M. Touboul, le représentant local du CRIF, après avoir déclaré : « Il faut rétablir l'autorité de l'État », se livre à une menace directe : « *Faut-il attendre que je laisse intervenir les militants de ma communauté pour démonter leur stand [le stand du Collectif Palestine Vaincra] et ainsi caractériser le trouble à l'ordre public ?* »

M. Touboul est un habitué de ce type d'interventions, cautionnant à plusieurs reprises les violences de ses amis du CRIF et ennemis de la liberté d'expression. Rien de bien nouveau ! Cette fois-ci il va plus loin en s'en prenant directement à vos services et en vous proposant publiquement de réaliser avec l'aide d'une de ses milices « un trouble à l'ordre public » qui permettrait d'interdire l'expression d'une association solidaire du peuple Palestinien.

Nous voulons attirer votre attention sur les menaces et les incitations à la violence de ce récidiviste qui ne sont pas à

prendre à la légère. Dans notre lettre du 29.01.2015 adressée à votre prédécesseur nous écrivions :

« Samedi 17 janvier 2015, une dizaine d'individus a violemment attaqué des militants de la campagne BDS31 (Boycott Désinvestissement Sanctions) durant une simple distribution de tracts à la sortie du métro Balma-Gramont appelant l'enseigne Auchan à cesser tout commerce avec les entreprises israéliennes. Deux militants ont été blessés, du matériel détruit, des tracts volés, des menaces de mort proférées.

Il est probable que cette attaque provienne de la Ligue de Défense Juive ou d'un groupe proche...

Nous vous demandons, Monsieur le Préfet, au nom de la liberté d'expression, de faire cesser les agissements de ces extrémistes violents. Nous demandons que la volonté politique s'exerce pour identifier les coupables le plus rapidement possible. »

Cette agression date donc de bientôt six ans ! L'enquête de police rondement menée a permis d'identifier les individus du commando, amis du CRIF. Une commission rogatoire a été mise en place fin 2019 « pour violence commise en réunion ». Mais les responsables de cette agression ne sont toujours pas jugés. Dans ce contexte le sentiment d'impunité des amis de M. Touboul ne peut que se renforcer, d'où ses incitations publiques à la violence.

La Cour Européenne des Droits de l'Homme a reconnu le 11 juin 2020 le boycott comme étant un droit citoyen faisant partie de la liberté d'expression et, sur cette base, elle a condamné la France pour avoir réprimé les militant.e.s de la campagne BDS. Cette décision constitue une défaite cinglante pour le Crif après des années de lobbying pour imposer la criminalisation du BDS.

Nous concluons avec ces mots du Président de la République le 4 septembre 2020: *« Il n'y aura jamais de place en France pour*

ceux qui, souvent au nom d'un Dieu, parfois avec l'aide de puissances étrangères, entendent imposer la loi d'un groupe. »

Lettre envoyée à M. Le Préfet de la Haute-Garonne le 9 septembre 2020.